

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêtés du 24 Jomada Ethania 1426 correspondant au 31 juillet 2005 mettant fin aux fonctions de magistrats militaires.

Par arrêté du 24 Jomada Ethania 1426 correspondant au 31 juillet 2005, il est mis fin, à compter du 15 juillet 2005, aux fonctions de juge d'instruction militaire près le tribunal militaire permanent de Blida/1ère région militaire, exercées par le capitaine Hocine Amalou.

Par arrêté du 24 Jomada Ethania 1426 correspondant au 31 juillet 2005, il est mis fin, à compter du 15 juillet 2005, aux fonctions d'adjoint au procureur militaire de la République près le tribunal militaire permanent de Ouargla/4ème région militaire, exercées par le commandant Mammour Chaouch.

Par arrêté du 24 Jomada Ethania 1426 correspondant au 31 juillet 2005, il est mis fin, à compter du 15 juillet 2005, aux fonctions de juge d'instruction militaire près le tribunal militaire permanent de Tamenghasset/6ème région militaire, exercées par le capitaine Mohamed Henaïa.

★

Arrêtés du 24 Jomada Ethania 1426 correspondant au 31 juillet 2005 portant nomination de magistrats militaires.

Par arrêté du 24 Jomada Ethania 1426 correspondant au 31 juillet 2005, le commandant Mohamed Seghir Lebbad est nommé juge d'instruction militaire près le tribunal militaire permanent de Blida/1ère région militaire, à compter du 16 juillet 2005.

Par arrêté du 24 Jomada Ethania 1426 correspondant au 31 juillet 2005, le capitaine Hocine Amalou est nommé adjoint au procureur militaire de la République près le tribunal militaire permanent de Blida/1ère région militaire, à compter du 16 juillet 2005.

Par arrêté du 24 Jomada Ethania 1426 correspondant au 31 juillet 2005, le commandant Foudil Hagani est nommé juge d'instruction militaire près le tribunal militaire permanent d'Oran/2ème région militaire, à compter du 16 juillet 2005.

Par arrêté du 24 Jomada Ethania 1426 correspondant au 31 juillet 2005, le commandant Mohamed Benhenni El-Bey est nommé adjoint au procureur militaire de la République près le tribunal militaire permanent de Constantine/5ème région militaire, à compter du 16 juillet 2005.

Par arrêté du 24 Jomada Ethania 1426 correspondant au 31 juillet 2005, le capitaine Mohamed Henaïa est nommé juge d'instruction militaire près le tribunal militaire permanent de Constantine/5ème région militaire, à compter du 16 juillet 2005.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté interministériel du 8 Chaâbane 1426 correspondant au 12 septembre 2005 portant désignation des membres de la commission électorale chargée de centraliser les résultats de vote des citoyens algériens résidant à l'étranger pour le référendum relatif à la réconciliation nationale.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères,

Vu l'ordonnance n° 97-07 du 27 Chaoual 1417 correspondant au 6 mars 1997, modifiée et complétée, portant loi organique relative au régime électoral, notamment ses articles 88, 115, 126, 165 et 171 ;

Vu le décret présidentiel n° 05-161 du 22 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 1er mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu décret présidentiel n° 05-278 du 9 Rajab 1426 correspondant au 14 août 2005 portant convocation du corps électoral pour le référendum du jeudi 29 septembre 2005 relatif à la réconciliation nationale ;

Arrêtent :

Article 1er. — Sont désignés membres de la commission électorale chargée de centraliser les résultats de vote des citoyens algériens résidant à l'étranger, pour le référendum relatif à la réconciliation nationale les électeurs dont les noms suivent :

- MM. : — Djaballah Ammar, vice-président,
- Ben Tiliba Mustapha, assistant,
- Fekir Noureddine, assistant,
- Boucetta Boubekour, secrétaire.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1426 correspondant au 12 septembre 2005.

Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et des collectivités locales

Noureddine ZERHOUNI
dit Yazid

Pour le ministre d'Etat,
ministre des affaires
étrangères

Le secrétaire général
Ramtane LAMAMRA